



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Lodève  
Pôle relations avec les collectivités locales  
et ingénierie territoriale**

Affaire suivie par : Jocelyne GALABRU  
Téléphone: 04 67 88 34 04  
Courriel : [jocelyne.galabru@herault.gouv.fr](mailto:jocelyne.galabru@herault.gouv.fr)

Lodève, le **22 FEV. 2022**

Arrêté préfectoral n° 22-III-020

portant modification des membres de la  
commission de contrôle des listes électorales  
dans la commune de Laroque

Le préfet de l'Hérault

- Vu le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-III-104 du 9 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Laroque ;
- Vu la démission en date du 23 septembre 2021 de Monsieur Christophe AMBLARD, conseiller municipal et suppléant de la commission de contrôle des listes électorales ;
- Vu les propositions du maire de Laroque ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/01/1481 du 22/12/2021, portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Éric SUZANNE, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ;

Sur proposition du sous-préfet de Lodève

arrête

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 20-III-104 du 9 octobre 2020 est modifié comme suit :

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et n'ayant pas renoncé à siéger	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal et n'ayant pas renoncé à siéger
Laroque	Lodève	Titulaires : - BOURGOIN Françoise - RUIZ Renée - RICO Jean-Christophe  Suppléants : - DURAND Anne - ANXIONNAT Elisabeth - NAJAS Chantal	Titulaires : - CARRIERE Michel - CAUMON Simone  Suppléants : - BESSIERE Henri - RICOME Géralde

.../...

Article 2

Le sous-préfet de Lodève, la présidente du tribunal judiciaire de Montpellier et le maire de la commune de Laroque sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, affiché sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour le préfet et par délégation,  
le Sous-Préfet de Lodève,



ÉRIC SUZANNE